RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.N.D
société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de liquidation
Au capital de 10000 euros
Siège social : 5 avenue Cuvier - 78600 Maisons-Laffitte
890 862 006 RCS VERSAILLES

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 octobre 2024

Le 31 octobre 2024 à quatorze heures,

Monsieur Bruno LERUSTE, associé unique de la société de la société A.N.D, société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de liquidation au capital de 10000 euros, ayant son siège social au 5 avenue Cuvier, 78600 Maisons-Laffitte et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 890 862 006, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport du liquidateur en vue de la décision de clôture de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;
- Clôture de liquidation ;
- Pouvoir à donner en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique sur rapport du liquidateur relatif aux opérations et comptes de liquidation au 31 octobre 2024 approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 5535 €.

Deuxième décision

L'associé unique constate que le solde négatif de liquidation s'élève à 5535 €. En conséquence le liquidateur décide qu'un remboursement partiel des titres sera effectué à l'associé unique.

Troisième décision

L'associé unique constate la clôture définitive de la liquidation de la société, dont la personne morale cesse d'exister au 31 octobre 2024. En conséquence quitus est donné au liquidateur qui est déchargé de son mandat.

Quatrième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Bruno LERUSTE, associé unique

B.L.

Monsieur Bruno LERUSTE liquidateur

[redacted]



B.L.